

phienne, de substituer la double unité politique et d'intérêts matériels à l'unité de foi et à la communion spirituelle, qu'aucun protestant raisonnable n'espère plus voir surgir, non seulement parmi les sectes, mais même parmi les individus qui composent ces sectes. Un nouvel exemple de ces dissidences individuelles et radicales, en matière de foi, vient de se produire à Leipsick.

Depuis plus de quarante ans le rationalisme protestant, en possession des chaires de cette célèbre ville, avait jugé à propos d'éliminer du Symbole des Apôtres deux articles de la foi chrétienne, à savoir : la descente de Jésus-Christ aux enfers et la résurrection des morts, doctrines suaves que repousse l'exégèse protestante de nos jours. Quelques-uns de ceux qu'en protestantisme on appelle piétistes et vieux-croyants, demandaient la réintégration de ces articles dans le Symbole, et il s'en suivit une polémique tellement ardente que le gouvernement saxon et les autorités urbaines jugèrent prudent de s'abstenir de toute intervention dans cette controverse. Mais comme, en pareil cas, les plus violents l'emportent toujours, lorsqu'aucune autorité compétente ne vient terminer les disputes, au moyen d'un arbitre souverain, les piétistes eurent le dessous, et la suppression des articles en question fut maintenue. Ce n'est pas une des moins curieuses inconséquences du rationalisme protestant, qu'à l'époque où il se montre si profondément imprégné d'antropolatricie, il s'élève avec fureur contre la garantie de future immortalité que lui donne la foi chrétienne, réduisant son Homme-Dieu à la mortalité des brutes. Et, demanderons-nous encore une fois, où en est aujourd'hui l'autorité religieuse des souverains sur la confession de leurs sujets (autorité érigée en principe par toutes les sectes protestantes), lorsque l'on voit le gouvernement saxon n'oser pas s'interposer en faveur du principe de la résurrection de l'Homme-Dieu, unique espérance de la vertu souffrante, et dernier objet d'effroi pour le crime victorieux ! Mais tel est le sort de toute autorité doctrinale qui n'a pas sa racine dans la délégalion divine.

ETATS-UNIS.

On lit dans le Propagateur Catholique de la Nouvelle-Orléans :

"Nous attendions de jour en jour Mgr. Byrne, nouvel évêque de Little-Rock, que nous savions être arrivé à Charleston dans la première semaine de mai, se dirigeant vers son diocèse. Les mauvais temps ne lui ont permis d'arriver ici que le samedi 25 mai, veille de la Pentecôte. Le dimanche, le Prélat a prêché à l'église St.-Patrice, et dès le lundi il est parti pour les Arkansas. Il n'est accompagné que d'un seul prêtre, M. Corry, du diocèse de Boston. Le diocèse de Little-Rock est le plus dénué de tous les diocèses nouvellement formés. Tout est à créer, et les difficultés sont grandes. Il ne fallait rien moins qu'un homme de ressources et d'énergie comme Mgr. Byrne, pour remplir une mission si laborieuse et si pénible."

Retraites Pastorales.—Dans le cours du mois de mai des retraites ecclésiastiques ont eu lieu dans trois diocèses de l'Union. A Charleston, la retraite a été prêchée par l'évêque même de Charleston, Mgr. Reynold. A Pittsburg, le prédicateur de la retraite, était le père McElroy, jésuite du Maryland ; et à Vincennes, le Révérend M. John Timon, du diocèse de St.-Louis, Visiteur des Lazaristes de l'Amérique du Nord. La retraite de Vincennes a été suivie de la tenue d'un synode diocésain.

A Pittsburg, une retraite devait être donnée aux fidèles après la retraite ecclésiastique, mais à cause des troubles de Philadelphie, Mgr. O'Connor a jugé à propos d'ajourner indéfiniment cette retraite, afin de ne point donner occasion aux malveillants d'exciter les masses en présentant cette réunion des Catholiques sous un faux jour. Cette mesure est sage sans doute, mais n'est-elle pas déplorable que dans un pays où l'on fait sonner si haut le nom de la liberté, les catholiques qui forment une portion nombreuse de la population, soient moralement privés de la liberté de se réunir pour prier quand et comme leur conscience le leur dicte ?

Ces réflexions s'étaient déjà présentées à nous, lorsque nous vîmes que par ordre de Mgr. Kenrick, évêque de Philadelphie, le service divin avait dû être suspendu dans toutes les églises catholiques de la ville et du comté, le dimanche qui suivit l'émeute, le Prélat craignant avec raison que les incendiaires ne profitassent de la réunion des Catholiques pour se livrer encore contre eux à de nouveaux désordres. Il est à croire, en effet, que l'émeute de Philadelphie n'est qu'un essai et le commencement de violences préparées sur une plus grande échelle par le fanatisme d'un parti. C'est l'opinion générale de la presse, et elle n'est que trop fondée.

Quelques journaux disent que le dimanche où le service divin était interdit à Philadelphie dans les églises catholiques, l'église catholique allemande a pu néanmoins être ouverte sans danger. Les Allemands catholiques qui se sont formés en compagnies bien organisées, étaient sous les armes autour de leur église, disposés à la défendre contre toute attaque. Il est pénible sans doute pour des hommes qui ne réclament que le droit de servir Dieu selon leur conscience, de ne pouvoir remplir ce devoir sacré que l'arme au bras : mais que faut-il penser de ceux qui par leurs excès sanglants réduisent des citoyens paisibles à cette dure nécessité ? Item.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Voici ce que nous écrit un correspondant :

"Dans les paroisses de Beauharnais et de St. Timothée, les prairies et les grains donnent des grandes espérances. Malheureusement le manque de

clôtures que devait faire faire le bureau des travaux publics a déjà été cause de grands dommages sur la ligne du canal. Il est bien à craindre qu'il ne le devienne encore bien davantage : car on ne voit aucune démarche pour y remédier. Il est bien pénible d'être obligé de réclamer si souvent, mais il faut bien le faire quand on voit que bien loin d'arrêter les maux on semble refuser de réparer les dommages par les débris qu'on apporte à payer ceux déjà estimés. Il nous semble qu'il serait bien plus honorable au bureau d'acquiescer immédiatement cette dette plutôt que l'attendre une demande légale et forcée. Car les habitans sont entièrement disposés à en venir à cette extrémité si on ne veut faire droit à leur réclamation et ils espèrent que la presse ne leur refusera pas son secours pour déclarer publiquement qu'ils ne cessent leur plaintes que lorsqu'on fera cesser le mal et qu'ils ne s'adresseront point à d'autres qu'au bureau des travaux publics pour réparer les dommages dont il est cause par sa négligence."

Extrait d'une lettre d'un exilé.

Sydney, 8 août 1843.

Depuis la réception de ta charmante lettre du 13 janvier 42. J'ai été continuellement bercé dans l'espérance de recevoir des nouvelles favorables à notre rappel et te les communiquer de suite, mais en vain le retour du Rév. Mgr. P. Iding, en mars, et aujourd'hui celui de notre avocat général, M. Plunket, sur lequel nous avions placé notre espoir final. Nous ne recevons rien. Il paraît que rien n'avait été fait pour nous lors de son départ au 15 mars dernier. Nous voyons par les journaux la motion de M. Robuek et les observations de M. Stanley, le rappel de sir Charles Bagot, sa mauvaise santé, aussi la nomination d'un successeur Metcalfe. Nous sommes aussi informé que de nombreuses requêtes des toriers du Canada, auprès de la reine, sont arrivées afin d'opposer notre retour. Je désirerais fort d'en connaître les principaux auteurs, il n'y a aucun doute que ce sont ces malheureux qui se sont possédés de nos effets et propriétés durant le carnage de leurs révolutions, et qui redoutent la rétribution au jour de notre retour en Canada, cherchent à éviter notre contact autant que possible. Je suis très flatté d'apprendre que le col. Prince a montré quelque disposition favorable envers les malheureux opprimés. Depuis nombre de mois nous ne recevons plus de lettres du Canada, les dernières nous disent que c'est à tout hasard qu'ils écrivent, espérant que ces lettres ne se rendraient pas avant notre départ de New-South Wales, mais il est assez prouvable que c'est une illusion que nos opposants se rejouissent à vous faire entendre. Ecris-moi de suite et donne-moi un long détail des événements qui se sont opérés depuis notre départ, les mortalités parmi nos amis et connaissances, comment est-tu situé pour vivre, sujet qui m'occupe le plus, si les amis des infortunées victimes ont fait quelques provisions pour les familles affligées, etc. etc. M. Joseph Hume à qui tu as recommandé de m'acheminer ta lettre, a bien voulu descendre à me marquer quelques lignes de sa main, il dit "I hope the House of assembly will take up thè case" et que toutes ses sollicitations auprès du gouvernement pour obtenir une amnistie ont été vaines, c'est pourquoi il dit qu'il n'y a que la chambre du Canada qui puisse nous porter du soulagement, c'est-à-dire obtenir notre rappel. L'encouragement des artisans est des plus favorables, quoique dans ce moment la dépression est générale, ici le pain est très beau à 3d pour 2 livres, le mouton 2 sols, bœuf 4 sols, les légumes en proportion, les vins sont à bon marché, les liqueurs fortes ont un droit excessif c. a. d. 12 p. galon d'entré, enfin je te dis que s'il était facile de faire passer les familles ici, que la vie, sous le rapport du climat et des moyens, est plus agréable et favorable qu'en Canada quoique les mœurs sociales n'y soient pas encore bien établies, le moins de nos gens ici gagne 8s. par semaine et sa nourriture etc..... nous sommes tous bien et point de mortalité, A... est occupé dans l'intérieur comme vigneron à raison de £60 par année et simple ration. Ne sois pas inquiet de ma situation, en ce qui regarde les moyens de vivre. Je n'ai pas encore d'emploi lucratif mais je suis très bien logé et je vie dans une famille très respectable, un M. Jasper Morley, qui par compassion ou sympathie me reçoit chez lui et m'accorde 5s. par semaine comme monnaie de gousset, avec cela je me promène la canne à la main, c'est une vie oisive. Je m'ennuie de toi, mais prisons et les temps changeront avec l'aide du Tout-Puissant. Le Dr. Newcomb exerce son état à six milles d'ici, M. Boue à sept, M. Huot est précepteur à huit milles, M. Prieur est marchand à 19 milles, M. Lacato est précepteur à 20 milles, tous contents de leur position pour le moment. C'est un plaisir pour moi de les voir en ville deux à trois fois la semaine, je suis bien logé pour les recevoir, nous faisons souvent la partie de Polonoise en parlant de nos familles et récapitulant les afflictions de notre malheureux pays... je n'ai plus occasion de me plaindre de rhumatisme... apprend que nous avons perdu le titre de convict.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :  
Paroisse de St. Polycarpe, par W. Duckett, etc. . . . . £12 0 0

Arrivée du Gouverneur.—Nous pouvons annoncer d'autorité que Son Excellence le gouverneur général arrivera ici sous huit jours. Aurore.

La Saint-Jean-Baptiste.—Le comité de direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste doit s'assembler tout prochainement afin de prendre les mesures nécessaires pour célébrer la fête patronale des Canadiens, qui a lieu lundi le 24 du courant. Une grand'messe avec toute la solennité d'usage sera célébrée à la Paroisse en l'honneur du St. Patron. La société de tempérance, si bien organisée déjà à St. Jacques, voudra bien, comme l'an dernier, assister et cette foi avec son excellente bande de musique et ses superbes bannières,

ERREUR